



**Extrait du procès-verbal n 87-6
du Conseil Administration
de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»**

Le 17 mai 2016

**sur la création de la Division de Conseils juridiques du Département Balkanique de
l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»**

Pages 1/2.

Compte la grande demande de conseils juridique, que le Département Balkanique du CIPDH exerce sur le territoire des pays des Balkans, , ainsi que dans le Kazakhstan, aux particuliers et aux personnes morales, dans le domain de la protection des droits et des libertés de l'homme, le Conseil d'Administration de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» a décidé de ce qui suit:

1. Créer la Division de Conseils juridiques du Département Balkanique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» .
2. Dénommer la subdivision structurale créée la Division de Conseils juridiques du Département Balkanique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme».
3. Charger le Département Balkanique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» d'exécuter des formalités liées au fonctionnement de la Division de Conseils juridiques du Département Balkanique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme».
4. Nommer Monsieur KOMARKOVSKIY ANDREY, citoyen du Kazakhstan, né le 17.05.1963, passeport du CIPDH No : FR 00688, comme le Chef (Directeur) de la Division de Conseils juridiques du Département Balkanique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» et le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour le fonctionnement la Division de Conseils juridiques du Département Balkanique du CIPDH, le recrutement du personnel et création des conditions indispensables à l'activité de la division.

Pages 2/2.

5. Conformément le Statut de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme», d'établir une subordination directe au Département Balkanique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» sur toutes les questions officielles.

Fait à Paris

CIPDH Président
COMITE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME Gérard SALVATO
75002 Paris, (151), rue Montmartre
